

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1^{er} juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, sur convocation adressée à ses membres le 18 juin 2026.

Cette séance, initialement convoquée pour le 24 juin 2026, a été reportée au 1^{er} juillet 2026 par décision prise le 23 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme YILMAZ, M. BERTHIER, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOLET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, M. TOSUN, M. LE TOSSER, M. MAASSRY, Mme AACHOUR, M. ROBICHON, M. PRIGENT, Mme LE BAIL, Mme SCHWARTZBROD, M. FRÉMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme LAMAURT donne pouvoir à Mme BOILEAU
Mme EMANE donne pouvoir à M. LEPPERT.
M. RIGAULT donne pouvoir à M. MARTINACHE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. MARTINACHE.

N°2026.07.55 – Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Sur présentation de Monsieur Philippe BERTHIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2121-29,

Considérant que les membres de la CCID (8 titulaires et 8 suppléants) sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux à partir d'une liste de 32 (16 titulaires et 16 suppléants) membres proposés par le Conseil Municipal. Suivant le Code Général des Impôts, la désignation, totalement aléatoire, est effectuée de telle manière que les contribuables respectivement imposés à la Cotisation Foncière des Entreprises, la Taxe Foncière des propriétés Bâties et Non Bâties et à la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires soient équitablement représentés,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 juin 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A L'UNANIMITÉ**

ARTICLE 1 : APPROUVE la liste proposée des commissaires titulaires et suppléants jointe en annexe.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre ladite liste à la Direction des Services Fiscaux pour la nomination des commissaires de la CCID.

Christian DEMUYNCK
Maire



François MARTINACHE
Secrétaire

